

ARRÊTÉ

mettant fin à la délégation de fonction
et à la délégation de signature
données à Madame Idalia BRITO

Nous, Maire de Mons-en-Barœul,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

Vu la lettre adressée par Madame Idalia BRITO à Monsieur le Maire de Mons-en-Barœul en date du 27 avril 2023, par laquelle elle l'informe de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale déléguée, avec effectivité le 1^{er} mai 2023, tout en conservant son mandat de conseillère municipale,

Considérant qu'il convient, dès lors, de retirer à Madame Idalia BRITO la délégation de fonction et la délégation de signature qui lui avaient été données par arrêtés datés du 13 octobre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : La délégation de fonction donnée à Madame Idalia BRITO, conseillère municipale, dans le domaine de la gestion urbaine et sociale de proximité, lui est retirée à compter du 1^{er} mai 2023.

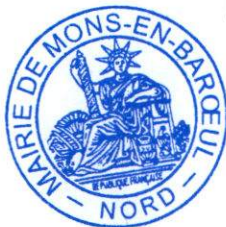
Article 2 : La délégation de signature donnée à Madame Idalia BRITO et afférente au même domaine lui est également retirée à compter du 1^{er} mai 2023.

Article 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville, notifié à l'intéressée et transcrit sur le registre des arrêtés municipaux. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Fait à Mons-en-Barœul le 28 avril 2023



Rudy ELEGEST
Maire de Mons-en-Barœul

Hôtel de Ville

27 avenue Robert Schuman

CS70370

59370 Mons en Barœul

☎ 03 20 61 78 90

✉ mairie@ville-mons-en-baroeul.fr

Reception en Préfecture le : 16/05/23

Notifié à l'intéressée le : 16/05/23

Publié le : 16/05/23